ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 26 Novembre 2018

Présents : M. GILLES (Président). Mmes GUEGAN, TETON. MM. CHAUMARD.
Excusé : M. YUSTE.

SECTEUR CHAMPIONNAT

La journée n° 7 du 25/11, non jouée, se jouera le 06 Janvier 2019.

Le match **BARBENTANE O. / MOURIES ENT** en D2 du 06/01 **est reporté.**

D1

Le match n° 50039.1 : **COURTHEZON SC / PERNES ESP** du 23/12 est avancé au **Mercredi 19/12 à 20h00** (accord des clubs).

D4

Le match n° 50679.1 : **MONDRAGON SC / VALREAS US** du 23/12 se jouera à **13h00** (lever).

D5

Le match n° 51039.1 : **JONQUIERES SC / ORANGE FC** du 06/01 est avancé au **02/12 à 13h00 au stade Martin,** les 2 équipes étant exemptes ce jour-là.

Le match n° 51037.1 : **ENTRAIGUES US / MORNAS** du 06/01 **est reporté à une date ultérieure.**